

## Règlement du 5km et du 10km du Grand Cognac Dimanche 13 octobre 2024

### **Art. 1 :**

L'organisation :

Le Cognac Athlétique Club organise une épreuve nommée « 10 km du Grand Cognac » le **13 octobre 2024** avec deux épreuves : un 5km et un 10 km.

Également un 5km « octobre rose » à allure libre non chronométrée.

### **Art. 2 :**

Les épreuves :

10 km ouvert à tous les coureurs nés en 2009 et avant :

=> avec un départ à **9h30** sur les quais Hennessy à Cognac,

=> parcours de 5 km le long de la Charente à réaliser deux fois,

=> avec une arrivée sur les quais Hennessy.

La sécurité sera assurée par les bénévoles et les secouristes.

Les ravitaillements seront situés à mi-course (soit à 5 km) et à l'arrivée.

5km ouvert à tous les coureurs nés en 2009 et avant

=> avec un départ à **9h30** sur les quais Hennessy à Cognac,

=> parcours de 5 km le long de la Charente,

=> avec une arrivée sur les quais Hennessy.

La sécurité sera assurée par les bénévoles et les secouristes.

Le ravitaillement sera situé à l'arrivée.

5km course et marche, Octobre rose (lutte contre le cancer du sein) ouvert à tous et toutes, NON CHRONOMETREE.

=> avec un départ à **11h00** sur les quais Hennessy à Cognac

=> sur un parcours de 5 km le long de la Charente,

=> avec une arrivée sur les quais Hennessy.

La sécurité sera assurée par les bénévoles et les secouristes. Le ravitaillement sera situé à l'arrivée.

### **Art. 3 :**

Conditions d'engagement 5km et 10km chronométré :

Les coureurs devront fournir la photocopie

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- pour les non licenciés : Obligation de remplir le PPS, valable 3 mois (remplace le Certificat médical) : <https://pps.athle.fr/>

Conditions d'engagement 5km « octobre rose » :

Ouvert à tous et toutes sans limitation.

### **Art. 4 :**

Inscriptions et dossards : Les inscriptions se feront uniquement en ligne **jusqu'au jeudi 10/10 à 18h00**

à partir du site : <https://runheure.fr/10kmdugrandcognac-2024>

**5km chronométré :** Le montant de l'engagement est fixé à **8€** (1€ de frais d'inscription en ligne)

**(6€ pour les licenciés FFA)**

**10km chronométré** : Le montant de l'engagement est fixé à **13€** (1€ de frais d'inscription en ligne)

### **(10€ pour les licenciés FFA)**

Le retrait des dossards se fera **au stade Bernard Bécavin le samedi de 14h à 19h et** sur le parking de la salle Verte le dimanche à partir de 07h30.

Inscriptions sur place possibles, jusqu'à 08h30 au tarif de **15€ (10kms) et 10€ (5kms)**

### **5km « Octobre rose » : 12€**

(6€ d'inscription à la marche, 6€ reversé à la lutte contre le cancer du sein, octobre rose)

Aucun accompagnateur à pied ou à vélo ne sera autorisé sur le parcours.

#### **Art. 5 :**

Les récompenses du 5km et du 10km :

- Médailles à tous les finishers.
- Lots aux cinq premiers du scratch hommes et femmes pour le 10km et 3 premiers pour le 5km.
- Lots au premier de chaque catégorie hommes et femmes, sans cumul (CA, JU, ES, SE, M1, M2,...) pour le 10km
- 1 challenge entreprise :

=> **1 challenge du nombre sur le cumul des 5km et 10km.**

Pour le 5km « octobre rose » :

- Un tee shirt offert à tout le monde

#### **Art. 6 :**

Assurances et responsabilité :

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **Art. 7 :**

Responsabilité en cas de vol :

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le jour de la compétition.

#### **Art. 8 :**

Annulation des 10 km de Cognac :

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### **Art. 9 :**

Droit à l'image :

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

#### **Art. 10 :**

Chaque concurrent devra impérativement respecter les consignes ou ordres donnés par le service de secours, les signaleurs et commissaires de course.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses et les contraintes sous peine de disqualification.

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation du présent règlement.